



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le lundi 4 novembre 2024 à 14 h en mode hybride, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle :

Sont présents **en présentiel** les membres suivants :

la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau;
le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust;
le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau;
le maire de la ville de L'Île-Cadioux, Daniel Martel;
le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin;
le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky;
la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault;
le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau;
la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance;
le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier;
le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay;
le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson;
le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau
la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux
le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon
le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont présents **en visioconférence** les membres suivants :

la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison;
la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes;
le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau;
le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger;
le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu;
la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre;
le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell.

Sont également présents, monsieur Alexandre Lambert, directeur général par intérim et madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière par intérim.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

24-11-04-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'ouvrir la séance à 14 h 22.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

24-11-04-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.



4. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : ADOPTION

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels et l'analyse qui en a été faite;

CONSIDÉRANT que la structure organisationnelle actuelle ne répond pas adéquatement à ces besoins et qu'il y a donc lieu de la modifier;

CONSIDÉRANT les impératifs financiers de la MRC;

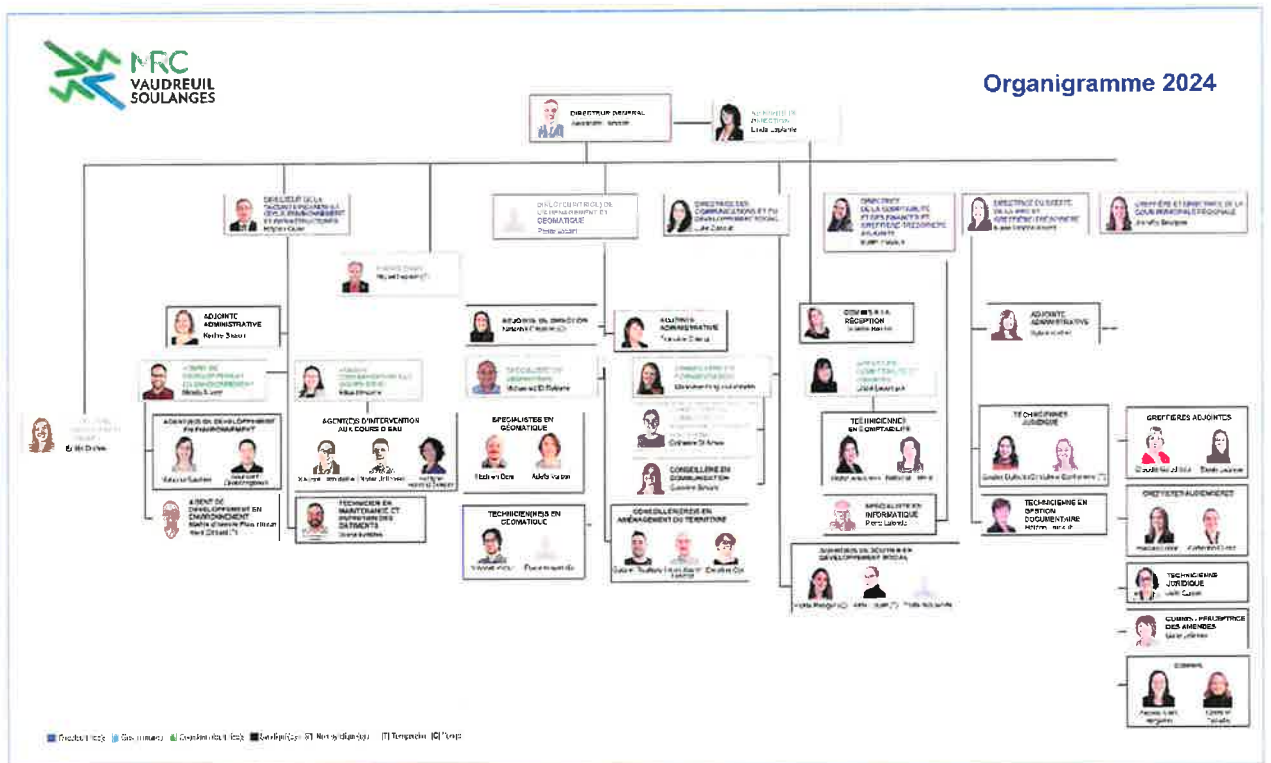
POUR CES MOTIFS,

24-11-04-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter le nouvel organigramme en remplacement de celui existant, selon le graphique joint à la présente résolution, afin notamment :

- d'abolir les postes de directeur général adjoint et de directeur des ressources humaines;
- de pourvoir à la création de trois nouveaux postes, soit ceux de greffier-trésorier, directeur du greffe, directeur de l'aménagement et de la géomatique et de directeur des communications et du développement social.

QUE ce nouvel organigramme et sa mise en œuvre soient effectifs à compter de l'adoption de la présente résolution sous la supervision de la direction générale et que le directeur général soit autorisé à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.



Proposition adoptée.

5. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : ADOPTION

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté en ce jour en remplacement de celui existant;

CONSIDÉRANT que ce nouvel organigramme prévoit la création d'un nouveau poste de direction, soit celui des communications et du développement social;



CONSIDÉRANT que madame Julie Cassab est disponible pour occuper ce nouveau poste, et qu'elle cesse donc d'occuper celui de directrice du greffe et des communications;

POUR CES MOTIFS,

24-11-04-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

de confirmer l'abolition du poste de directrice du greffe et des communications;

de confirmer la création du nouveau poste de direction des communications et du développement social;

Que ce nouveau poste soit occupé par madame Julie Cassab et qu'il soit confirmé qu'elle n'occupe plus le poste de directrice du greffe et des communications de la MRC;

Que la direction générale soit autorisée à signer un contrat d'emploi selon la classe 1 (directeur) et l'échelon 5 conforme aux prescriptions de la Politique des employés cadres en vigueur, et conforme à la présente résolution.

Proposition adoptée.

6. SERVICE DU GREFFE ET GREFFIER-TRÉSORIER : ADOPTION

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté ce jour en remplacement de celui existant;

CONSIDÉRANT que ce nouvel organigramme prévoit la création d'un nouveau poste de direction du greffe auquel est attaché la fonction de greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que Me Marie-Hélène Rivest est disponible pour occuper ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires permet à des notaires à l'emploi exclusif de certaines organisations d'être dispensés de l'obligation de souscrire au FARPCNQ;

POUR CES MOTIFS,

24-11-04-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de confirmer la création du nouveau poste de direction du greffe et de lui attacher la fonction de greffier-trésorier de la MRC.

QU'il soit confirmé que ce poste soit occupé par Me Marie-Hélène Rivest.

QUE le conseil se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par Me Marie-Hélène Rivest, notaire à notre emploi, dans l'exercice de sa profession.

QUE la direction générale soit autorisée à signer un contrat d'emploi conforme aux prescriptions de la Politique des employés cadres en vigueur, et conforme à la présente résolution.

Proposition adoptée.

7. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA GÉOMATIQUE : ADOPTION

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté en ce jour en remplacement de celui existant;



CONSIDÉRANT que ce nouvel organigramme prévoit la création d'un nouveau poste de direction, soit celui de directeur de l'aménagement du territoire et de la géomatique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir à ce poste vacant;

POUR CES MOTIFS,

24-11-04-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

de confirmer la création du nouveau poste de direction du service de l'aménagement et de la géomatique.

QUE la direction générale soit autorisée à lancer un appel de candidatures pour combler ce poste et de faire rapport au conseil avant de procéder à une embauche.

Proposition adoptée.

8. TRANSACTION-QUITTANCE - EMPLOYÉS NUMÉRO 11 ET 84 : ADOPTION

24-11-04-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de mandater le directeur général par intérim, pour et au nom de la MRC, à négocier des transactions et quittances dans les dossiers des employés numéro 11 et 84 et en faire rapport aux membres du conseil dès la conclusion de ceux-ci;

d'autoriser les paiements des sommes dues dans lesdits dossiers à même le fonds poursuites et autres éventualités. Le directeur général par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet.

Proposition adoptée.

9. DIRECTEUR GÉNÉRAL : NOMINATION

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des maires et mairesses de la MRC de pourvoir le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Lambert est disponible pour occuper ce poste;

POUR CES MOTIFS,

24-11-04-08 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil embauche et nomme M. Alexandre Lambert, directeur général de la MRC.

QUE le préfet soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat individuel de travail à durée indéterminée à intervenir entre la MRC et M. Alexandre Lambert conforme aux prescriptions de la Politique des employés cadres en vigueur et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, demande le vote.



RÉSULTAT DU VOTE SUR : point

Conseil extraordinaire 4 nov. 2024 :

Point. 9

MUNICIPALITÉ	REPRÉSENTANT	POPULATION 2024-01-01	VOTE (o = oui, n = non, a = absent)
Coteau-du-Lac	Brosseau, Andrée	7 681	o
Hudson	Hutchison, Chloe	5 542	n
Les Cèdres	Daoust, Bernard	7 226	o
Les Coteaux	Brazeau, Sylvain	5 938	o
L'Île-Cadieux	Martel, Daniel	125	o
L'Île-Perrot	Séguin, Pierre	11 678	o
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Deschênes, Danie	11 699	n
Pincourt	Comeau, Claude	15 095	n
Pointe-des-Cascades	Zytynsky, Peter	1 834	o
Pointe-Fortune	Bélanger, François	593	o
Rigaud	Frigault, Marie-Claude	7 951	o
Rivière-Beaudette	Maheu, Ghyslain	2 651	o
Saint-Clet	Labre, Mylène	1 734	o
Sainte-Justine-de-Newton	Campbell, Shawn	978	o
Sainte-Marthe	Pleau, François	1 023	o
Saint-Lazare	Lachance, Geneviève	22 761	o
Saint-Polycarpe	Poirier, Jean-Yves	2 509	o
Saint-Télesphore	McKay, David	771	o
Saint-Zotique	Chiasson, Yvon	10 245	o
Terrasse-Vaudreuil	Bourdeau, Michel	1 929	n
Très-Saint-Rédempteur	Lemieux, Julie	1 080	o
Vaudreuil-Dorion	Pilon, Guy	45 442	n
Vaudreuil-sur-le-Lac	Tremblay, Mario	1 363	o

		Majorité de vote	
		Oui	Non
* Les articles 201 et 197 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> sont applicables	Nombre	19	7
	%	73%	27%
		Majorité en fonction de la population	
		Oui	Non
	Nombre	88141	79707
	%	53%	47%

Proposition et adoptée à la double majorité.**10. GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT : NOMINATION**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels;

CONSIDÉRANT l'article 184 du Code municipal du Québec, lequel article indique qu'une municipalité peut avoir un employé désigné à la fonction de « greffier-trésorier adjoint » lequel peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maïté Thibault est disponible pour occuper cette fonction;

POUR CES MOTIFS,



24-11-04-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

QUE Mme Maïté Thibault, directrice de la comptabilité et des finances soit nommée greffière-trésorière adjointe de la MRC.

Proposition adoptée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

24-11-04-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 35.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe de la MRC et
greffière-trésorière par intérim